Séance du Conseil de Ville du 28 octobre 2024, à 19 h 00 Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 7 / 2024

- 1. Communications du Président du Conseil de Ville
- 2. Appel
- 3. PV n° 6 du 30 septembre 2024
- 4. Questions orales
- 5. Election d'un membre de la Commission de gestion et vérification des comptes (CGVC)
- 6. Adoption des modifications de la révision partielle du règlement du Conseil de Ville (BCV)
- 7. Rapport de gestion 2023 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (MPE)
- 8. Demande d'un crédit de Fr. 357'000.- HT pour l'aménagement d'un accès aux Prés-Roses pour la mise en service de la future déchetterie régionale et financé par le fonds des déchets (UETP)
- 9. Développement de la motion 5.11/24 « Sauvons la Doux ! », CS-POP et VERT-E-S, Mme Céline Robert-Charrue Linder (UETP/EE)
- 10. Rapport de réalisation de la motion 5.11/23 « Pour une place du 14-Juin », PSD-JSJ, Mme Leila Hanini (reprise par Mme Gaëlle Frossard) (UETP/MPE)
- 11. Rapport de réalisation de la motion 5.12/23 « Un frigo solidaire dans notre ville », PSD-JSJ, Mme Leila Hanini (reprise par Mme Gaëlle Frossard) (CSJL)
- Réponse à la question écrite 2.12/24 « Coût de personnel lié aux achats de gaz », PLR et PVL,
 M. Pascal Faivre (EE/RH)
- 13. Réponse à la question écrite 2.13/24 « Coût et durée des procédures judiciaires entre Energie du Jura SA et la Commune de Delémont », PLR et PVL, M. Pascal Faivre (EE)
- 14. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Pascal Domont, président, ouvre la séance en rappelant les règles de respect et bienséance lors des débats. Il adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau qui accuse des remplacements. Mmes Woudman, Maitre-Schindelholz et Frossard remplacent M. Rion et Mmes Rais et Chiffelle Lachat. Pour le groupe socialiste, M. Wade accède à la suppléance. M. Domont rappelle que les inscriptions pour la visite des Ateliers protégés le 14 novembre sont toujours ouvertes. Il informe que le point 9 est supprimé suite au retrait de la motion par son autrice. De plus, étant donné le nombre important de propositions, le Bureau propose le report du point 6 « Adoption des modifications de la révision partielle du règlement du Conseil de Ville (BCV) »

<u>DÉCISION</u>: le report du point 6 « Adoption des modifications de la révision partielle du règlement du Conseil de Ville (BCV) » est accepté à la majorité évidente.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, fait une motion d'ordre et demande que les prochains règlements ou dossiers traités par le Bureau soient accompagnés d'un message.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Domont** Pascal, président, **Woudman** Mérane, 1er vice-présidente (remplaçante), **Maitre-Schindelholz** Suzanne 2e vice-présidente (remplaçante), **Frossard** Gaëlle scrutatrice 1 (remplaçante), **Petermann** Céline, scrutatrice 2

Mme, M., Ali Iskander, Ali Jordan, Battilotti Florian, Diallo Rottet Baïlo-Hawa, Etter Marie-Anne, Kamber Thierry, Kazi Asad-Uz-Zaman, Paratte Julien, Riat Jacques, Ribeaud Marc, Schumacher Sarah, Suvat Mehmet, Vollmer Colin, Wade Aliou, Berret Ignace, Claude Steve, Jardin Florine, Kaiser Alexandre, Lovis Jean-François, Schaller Sophie, Comment Patrick, Robert-Charrue Linder Céline, Rohner Magali, Schindelholz Tania, Weissbrodt Matthieu, Bugnon Dominique, Frein Patrick, Kerkour Khelaf, Schaller Olivier, Faivre Pascal, Günter Christophe, Meury Pierre Xavier, Bättig Dominique, Studer Laurence

Excusé-e-s: Mme, M., Bourquard Maël, Brulhart Pierre, Chiffelle Lachat Noémie, Rais Pauline, Rion Michel, Brêchet Poupon Lisiane, Beuret Serge

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick Chapuis, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel Koller, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude Schlüchter, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie Üncücan-Daucourt

Huissier

M. Philippe Hammel

3. PV N° 6 DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal du 30 septembre 2024 avec le rectificatif ci-dessous est accepté à la majorité évidente :

9. Octroi d'un droit d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 2510 à la Société coopérative jurassienne d'habitation, au prix de fr. 400.-/m2 (CSJL)

Page 74 [...] M. Patrick Chapuis répond aux différentes interventions comme suit. [...] Le droit d'emption ne garantit pas à la coopérative d'acheter immédiatement la parcelle. Au bout de dix ans, ce droit, utilisé ou pas, s'éteindra pourrait s'éteindre si la coopérative ne l'utilise pas. [...]

4. QUESTIONS ORALES

- **M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, a appris, par voie de presse, que les opposants au plan spécial des Arquebusiers vont réclamer un montant très élevé à la Commune car le Conseil de Ville lui a demandé d'appliquer l'art. 210 al. 2 let. a du Règlement communal sur les constructions qui demande 10% de logements à loyer modéré. Il demande quelle stratégie le Conseil communal compte adopter face à ces oppositions, pour que le règlement précité s'applique à tout·e·s de la même manière.
- **M.** Emmanuel Koller répond que suite aux décisions prises par le Conseil de Ville concernant le plan spécial des Arquebusiers, des oppositions ont été reçues et devront être traitées par des séances de conciliation organisées prochainement. À l'issue de ces séances et si les opposants maintiennent leurs oppositions, elles seront transmises au Service de l'environnement et de l'aménagement du territoire, qui les traitera dans le cadre de l'approbation cantonale du plan spécial. Une publication suivra, permettant aux opposants de faire recours auprès du Tribunal administratif. Le Conseil communal défendra les intérêts collectifs, le Règlement communal sur les constructions, ainsi que les décisions du Conseil de Ville.
- M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, est satisfait.

- **M.** Dominique Bättig, UDC, exprime une réaction face à des problèmes de communication, souvent relevés dans la presse, concernant le manque de transparence ou de cohérence de certains projets, en particulier les travaux publics. Ces dysfonctionnements suscitent une méfiance et des doutes, qu'il serait pertinent d'analyser afin d'y remédier. Il demande si une enquête administrative ou un audit pourrait être une solution pour remédier à ces problématiques.
- **M.** Damien Chappuis, maire, répond que si M. Bättig souhaite lancer une enquête administrative contre le Conseil communal, il peut le faire par le biais d'une intervention, car c'est son autorité qui en a le pouvoir. Le Conseil communal n'entend pas lancer une enquête à son encontre. L'Exécutif ressent une méfiance du Législatif et il est souhaitable de rétablir un dialogue de confiance. Lors de sa prochaine séance, le Conseil communal abordera des sujets importants et proposera des rencontres avec les présidents et représentants des partis delémontains pour discuter des projets et trouver des solutions collectives. L'objectif est de progresser pour le bien de la collectivité delémontaine, en se concentrant sur les projets à venir plutôt que sur le passé.
- M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, évoque l'annonce du 4 octobre, sur la fermeture de plusieurs offices de poste dans le canton du Jura, potentiellement celui situé à proximité de la place de l'Étang. Cette fermeture a suscité de vives inquiétudes dans la population. Cet office, au rôle essentiel, pourrait être remplacé, ce qui soulève plusieurs interrogations. Mme Rohner demande si le Conseil communal dispose d'informations à ce sujet, s'il a engagé des échanges avec la Poste et si un transfert des activités de cet office est envisagé.

M. Damien Chappuis, maire, répond que des informations sont déjà disponibles au niveau de la Confédération : une motion est en cours aux Chambres fédérales, demandant la suspension des fermetures automatiques de bureaux de poste. Au niveau cantonal, le Gouvernement répondra mercredi 30 octobre à l'interpellation du député Raphaël Ciocci concernant la stratégie de la Poste et les actions gouvernementales possibles. Une lettre a été adressée le 23 août au Conseil communal, informant d'un changement prévu par La Poste dans la commune et proposant d'engager un dialogue sur l'organisation du service postal à Delémont. Deux dates ont été avancées pour cette rencontre : le jeudi 31 octobre et le mardi 26 novembre, la première étant retenue à 13 h 30.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, est satisfaite.

5. <u>ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION ET VÉRIFICATION DES COMPTES (CGVC)</u>

M. Pascal Domont, président, annonce la proposition de candidature de Mme Etter en remplacement de M. Badertscher.

[Mme Etter sort de la salle pour sa présentation et son élection.]

M. Pascal Domont, président, présente brièvement la candidate. Mme Etter est maman de 2 enfants et biologiste de formation. Elle a travaillé 10 ans à Courtemelon autour de la thématique nature et agriculture, puis à l'Office fédéral de l'agriculture et au WWF pendant presque 10 autres années. Actuellement, elle occupe le poste de Chargée de communication chez Geo-Energie Suisse. Il poursuit par le vote.

<u>DÉCISION</u>: Mme Marie-Anne Etter est élue membre de la Commission de gestion et vérification des comptes à la majorité évidente.

6. <u>ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA RÉVISION PARTIELLE DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE (BCV)</u>

Point reporté.

7. RAPPORT DE GESTION 2023 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (MPE)

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, indique que la CGVC a pris connaissance avec attention des comptes annuels du FRED, du rapport de gestion établi par son comité daté du 27 août 2024, du rapport de Fidag Audit SA daté du 27 mai 2024 et de l'expertise de Prevanto SA datée du 15 juin 2024. Dans sa prise de position, la CGVC constate que les comptes 2023 profitent pleinement de l'amélioration des marchés financiers et que le degré de couverture s'améliore. La décision de réduire le taux technique est confirmée par une performance de rendement supérieure aux besoins définis par l'expert et la gestion du FRED est efficiente. La commission constate également que tant les frais d'administration des placements

que les frais de gestion technique sont inférieurs à la moyenne suisse. Il devient toujours plus difficile de trouver des membres de conseils de fondation motivé-es, disponibles et disposant des compétences techniques nécessaires pour évoluer dans un environnement réglementaire et économique complexe. Cette problématique constituera un des prochains gros défis pour la caisse de la Commune. Elle remercie les différents intervenant-es pour leur engagement dans la gestion du FRED et l'ensemble des membres de la CGVC pour leur esprit collaboratif et efficient. La commission invite le Législatif à accepter le rapport de gestion du FRED 2023.

Mme Baïlo-Hawa Diallo Rottet, PSD-JSJ, remarque que le rapport montre que la caisse de pension est en bonne santé, bien qu'elle dépende à la fois du cours de la bourse et de son parc immobilier. Or, depuis deux ou trois ans, il est dit que certains immeubles sont trop vétustes et coûteraient trop cher à rénover, ce qui pourrait mener à leur vente. Par ailleurs, la valeur des immeubles a augmenté, passant de 31'700'000 à 32'500'000 fr., ce qui pose la question de leur état et de leur valeur réelle. Certains de ces immeubles, à loyers modérés, pourraient être repris par des acquéreurs intéressés par le rendement, ce qui risquerait d'entraîner soit des résiliations de baux, soit une augmentation de loyers. Or, de nombreux habitant-es de Delémont n'ont pas les moyens de louer les nouveaux logements modernes mis sur le marché, alors que les immeubles du FRED restent accessibles. Comme dans d'autres caisses de pension en Suisse, une partie des immeubles du FRED répond à un besoin social. La question est donc de savoir si le Conseil communal, bien représenté à la direction du FRED, prend en compte cet aspect et partage cette préoccupation.

M. Damien Chappuis, maire, apporte quelques précisions suite à la précédente intervention. Il indique ne pas pouvoir fournir immédiatement la valeur réelle des immeubles, mais qu'il enverra ces informations par courriel ultérieurement. Concernant l'aspect politique, il confirme que des travaux sont nécessaires et sont gérés par la Commission immobilière, qui rapporte les informations au Comité. Une révision est en cours pour certains immeubles, avec une réflexion sur la vente éventuelle de biens appartenant au FRED. Ce dossier sera présenté au Conseil communal, qui évaluera si maintenir des loyers modérés reste pertinent. Le président assure que lui et Patrick Chapuis, les deux représentants au Comité du FRED, défendent l'idée de préserver des loyers abordables. Il précise qu'aucune décision de vente n'a été prise pour l'instant et rappelle l'importance de l'entretien des immeubles pour attirer des locataires et continuer la politique souhaitée par le Conseil communal.

<u>DÉCISION</u>: le rapport de gestion 2023 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté par 37 voix contre 0, il y a 2 abstentions.

8. <u>DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 357'000.- HT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS AUX PRÉS ROSES POUR LA MISE EN SERVICE DE LA FUTURE DÉCHETTERIE RÉGIONALE ET FINANCÉ PAR LE FONDS DES DÉCHETS (UETP)</u>

M. Emmanuel Koller demande la prolongation de son temps de parole.

<u>DÉCISION</u>: l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Emmanuel Koller rappelle les avantages d'une telle infrastructure. Elle permettra aux usagers de déposer en un seul endroit à Delémont une trentaine de types de déchets, y compris les cinq fractions de base. Son emplacement a été validé par le Corps électoral, le 7 mars 2021, lors du changement d'affectation qui a permis d'élargir la zone d'utilité publique pour la réalisation de cette déchetterie. Se basant sur le résultat du Corps électoral, le Conseil de Ville, dans sa séance du 28 février 2022, a validé un crédit de 900'000 fr. pour financer l'achat du terrain destiné au Centre de Collecte et de Valorisation (CCV) et a décidé de le mettre en droit de superficie au profit du SEOD. Il retient toutefois que lors de cette séance de 2022, des lacunes d'information sur l'accès ont été relevées, notamment concernant le réaménagement des Vies-Ste-Catherine en voie de mobilité douce. Le Service UETP a, à ce sujet, manqué d'anticipation. Les études de trafic montrent qu'à l'heure actuelle, la circulation est déjà dense à proximité du centre d'entretien N16 et de la Police cantonale, particulièrement aux heures de pointe et les samedis. Le trafic augmentera avec la déchetterie et les potentiels futurs projets (police judiciaire, procureurs, centre d'entretien pour la voirie cantonale et l'OFROU) ont été pris en compte. La solution retenue est un giratoire à 4 branches, chiffré à 2'033'000 fr. Le Conseil communal a refusé de financer ce projet par le budget de la Ville en 2023, préférant chercher des financements externes. Aujourd'hui, le financement du giratoire ne coûtera rien au budget de la Ville. Le crédit de 357'000 fr. sera pris en charge par deux fonds autofinancés, celui des déchets et celui des eaux claires usées. Pour les 80% restants, ce seront des participations externes, dont 1'190'000 fr. du SEOD et 231'000 fr. du Canton, l'OFROU contribuera à hauteur de 55'000 fr. Les fonds des déchets et des eaux claires usées financeront respectivement 237'000 et 120'000 fr. Le giratoire étant essentiel pour la déchetterie, il a été décidé que les amortissements et intérêts seront couverts par le fonds des déchets, sans augmenter les taxes. Le Délégué aux affaires communales a accepté que le fonds des déchets prenne en charge les amortissements et les intérêts du crédit, soit 13'000 fr. par an de charges financières, puisque le giratoire fait partie de l'infrastructure de la déchetterie, l'un ne va pas sans l'autre. En faisant une projection sur 15 ans, grâce aux recettes et produits du fonds des déchets, malgré la participation à la construction, le constat est que le fonds pourra assumer cette charge de construction sans augmentation des taxes. De surcroit, les comptes de la Ville vont bénéficier d'un droit de superficie de 30 fr. par an payé par le SEOD et aussi d'une baisse des frais de fonctionnement de la Voirie grâce à l'implémentation du CCV, et ce à hauteur de 150'000 fr. par an. Cette infrastructure régionale accessible à un bassin de population de 24'000 âmes permettra une mutualisation de la gestion des déchets avec des économies d'échelle et une professionnalisation de la gestion de ces déchets. Cela aura des conséquences importantes au niveau politique. D'une part, la taxe de base des déchets est maîtrisée, elle ne subira pas de pression à la hausse. En revanche, sans endroit centralisé, les encombrants disséminés partout en Ville créent une surcharge de travail pour la Voirie et une mauvaise image. Il y aura une augmentation du confort pour la population et il se pourrait même qu'à terme il y ait une baisse de la taxe en fonction de l'efficacité future du système. Ce confort et cette facilité pour les habitant es se feront par l'installation de 10 éco-points (verre, papier, carton, huiles) et celle de Moloks à 50 emplacements proches des lieux d'habitation et des entreprises. La Commune garantit les maintiens du porte-à-porte pour les déchets verts (SEOD) et des services à domicile pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, cette déchetterie aura un impact environnemental important avec une amélioration significative de la qualité du tri et de la revalorisation des matières. Finalement, elle aura un aspect social puisque le tri et la revalorisation seront exécutés en collaboration avec Caritas sous la responsabilité de l'équipe de professionnels du CCV. Les tournées du personnel de la Voirie vont diminuer et une partie de leur temps pourra être réaffecté à des prestations au bénéfice du SEOD contre facturation. Cette action sera possible grâce à des infrastructures existantes comme le dépôt, les véhicules, la main-d'œuvre, suffisante et les compétences nécessaires. En conclusion, sur l'utilité du CCV, il est important de rappeler l'obligation du droit cantonal ; effectivement la loi sur les déchets et sites pollués demande à ce que les communes mettent à disposition de population un centre des déchets, soit communal, intercommunal ou régional. Les communes ont un délai qui arrive à échéance le 1er mars 2025. Il est aussi question dans cette loi que la gestion des déchets reste en mains publiques. Pour le Jura, cette déchetterie régionale est un très bon exemple et n'est pas en concurrence avec celle de Develier. L'Exécutif termine en encourageant le Législatif à accepter l'entrée en matière et le crédit.

M. Pascal Faivre, PLR et PVL, rapporte que la façon de travailler du Département de l'urbanisme est vivement critiquée depuis un certain temps. Il critique le comportement de certains employés du service et leurs problèmes d'ego qui amènent à des situations parfois invraisemblables et graves, avec des répercussions financières pour la communauté. Pour imager ses propos, il donne l'exemple du précédent crédit concernant la déchetterie où un doute plane quant à la connaissance à l'époque de l'exigence de la Police d'utiliser leur propre voie de sortie connue de tous au moment de la votation. Il demande également le vote à bulletin secret pour l'entrée en matière et le vote final. Ce mode de scrutin permettrait d'exprimer un ras-le-bol général face à la manière dont certains dossiers sont traités par le service, notamment en raison des risques de congestion routière. En cas de refus de ce projet, cela n'impliquerait pas la suppression d'une déchetterie mais plutôt une révision du projet, éventuellement en collaboration avec d'autres infrastructures existantes, comme celles de Delémont Met-Fer ou Develier.

Mme Laurence Studer, UDC, mentionne que selon le message, un accès permettra d'accéder au terrain des Prés-Roses, au camping et au CCV. Cependant, pour le moment, il n'existe aucun chemin menant au camping ou au CCV et cet accès n'est donc pas encore disponible. Ainsi, cette information est incorrecte et devrait être supprimée, car il n'y a actuellement pas d'accès pour les Prés-Roses et le camping. Par ailleurs, il lui paraît peu logique de prévoir trois déchetteries dans un rayon de 2 km, ce qui semble exagéré. Elle souhaite que les partis écologistes n'appuient pas un tel projet, qui contredit les discours sur le climat et la biodiversité. De plus, il est annoncé une économie de 150'000 fr., mais plusieurs questions restent sans réponse concernant cette déchetterie, notamment sur les coûts pour les entreprises qui voudront y déposer leurs grandes bennes, ainsi que pour les personnes ne pouvant transporter leurs déchets encombrants. Finalement, la situation du trafic soulève des réels doutes : en partant de Delémont à 17 h, des embouteillages sont déjà observés près de l'Agip. L'ajout de 50 à 100 véhicules supplémentaires se rendant à la déchetterie ne réduira vraisemblablement pas ces files d'attente et la gestion du trafic paraît insuffisamment étudiée. Pour toutes ces raisons, elle combattra l'entrée en matière et se prononce donc contre cette proposition.

M. Ignace Berret, PCSI, indique que pour son groupe, il est clair que la construction d'une déchetterie sur territoire delémontain est une priorité absolue pour la Commune et les communes du district souhaitant y adhérer. Il considère ce projet comme une évidence de bon sens en matière de développement durable et de recyclage et même une obligation légale à réaliser avant mars 2025. Ainsi, il lui paraît incompréhensible et inconcevable d'apprendre que ce projet pourrait ne pas aboutir à cause des difficultés d'accès. En effet, sans chemin d'accès, pas de déchetterie; ces deux aspects sont indissociables. En mars 2021, la population avait accepté la modification du plan d'aménagement local pour le projet aux Prés-Roses après de longues discussions au Conseil de Ville. Il se demande pourquoi personne, ni au niveau cantonal ni communal, n'a pensé évoquer la nécessité d'un accès pour la police, soit un nouveau rond-point. Cette demande tardive des autorités l'interpelle et l'agace. Cependant, après étude approfondie des documents disponibles, dont les différentes variantes envisagées, il constate que la Ville tirerait profit de cette construction, à un coût raisonnable pour la communauté. Cet accès permettrait aussi de résoudre un autre problème : l'accès à la zone d'activités sportives et touristiques des Prés-Roses, soit les terrains de football et le camping. Comme déjà évoqué, il rappelle l'urgence et l'obligation pour les communes de fournir à la population un lieu de dépôt pour ses nombreux déchets. Le tri est un acte citoyen, mais c'est bien aux autorités d'assurer la mise à

disposition des infrastructures. Le document de demande de crédit énumère les avantages d'un centre de collecte, surtout pour l'environnement mais aussi pour les finances, avec des économies et revenus supplémentaires. Il souligne que la gestion des déchets doit rester publique, à l'image de la gestion de l'eau. Bien qu'une déchetterie exemplaire existe à quelques kilomètres, elle ne saurait répondre aux besoins de la population de Delémont ni du district. Certains groupes proposent d'attendre la prochaine législature. Deux questions se posent : imaginent-ils des moyens illimités et peuvent-ils se retrancher derrière ce délai ? Cela ne changerait rien. Ce crédit augmentera la dette, mais les charges d'amortissement et d'intérêts seront couvertes par le fonds des déchets sans hausse de taxe. Pour toutes ces raisons, le groupe PCSI accepte le crédit de 357'000 francs et souhaite la construction rapide de l'accès. Il juge urgent de donner à la population la possibilité de trier correctement. Quant au vote à bulletin secret, le groupe s'y oppose et invite le Conseil de Ville à faire de même. Les élus sont là pour prendre des décisions, agréables ou non, et doivent les assumer avec transparence.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION: l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, exprime quelques interrogations incitant à la prudence sur le futur CCV du SEOD, notamment en raison des récents débats sur la gestion financière de la Municipalité, qui suscitent une certaine méfiance vis-à-vis de ce grand projet de déchetterie régionale. Il relève des éléments troublants concernant le message du Conseil de Ville, notamment que 90 % des déchets pourraient être déposés dans des éco-points de proximité et il s'interroge sur la pertinence d'un investissement de 4 millions de francs pour ne gérer que 10 % des déchets restants. Contrairement à ce qui est avancé, une solution public-privé ne ferait pas perdre aux communes la maîtrise de la chaîne de valeur des déchets, car elles pourraient toujours conserver la propriété de leurs déchets et choisir leurs filières de valorisation. Il rappelle également qu'un crédit de 740'000 fr. avait déjà été octroyé pour une centrale photovoltaïque sur la toiture de la déchetterie du SEOD, alors que le prix des panneaux a depuis baissé de 40 %. Quant aux ressources financières du SEOD, souvent mises en avant, leur solidité repose en partie sur l'enfouissement de déchets toxiques à Boécourt, notamment des mâchefers contenant des métaux lourds. Il questionne par ailleurs le choix d'un centre unique pour toute la vallée, difficile d'accès sans infrastructure routière supplémentaire, au lieu de prévoir des infrastructures modestes réparties dans les trois zones de la vallée. Selon lui, bien que l'on affirme que le projet est capable d'absorber le trafic, il doute de sa compatibilité avec le plan climat et de mobilité, qui privilégie la réduction de l'empreinte carbone et les déplacements de proximité. Comment imaginer que les habitant es de la vallée se rendront à Delémont en vélo ou en transports publics pour déposer leurs encombrants ? Il précise finalement qu'il n'a aucune animosité envers le conseiller communal en charge du projet ni contre la nécessité d'une déchetterie. Cependant, il tient à rappeler qu'une déchetterie existe déjà à Develier, destinée à accueillir 19'000 habitant-es et extensible si nécessaire.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION: l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, indique que son groupe a pris connaissance avec intérêt du projet présenté et a mené des débats animés à ce sujet. Le premier point qu'il souligne est la satisfaction de voir que le Conseil communal a entendu les appels visant à trouver des solutions de financement alternatives à un crédit à la charge exclusive des Delémontain es, étant donné la situation financière de la Ville et le fait que ce rond-point est imposé par le Canton. Ce n'est pas à Delémont de supporter seule le coût de cet aménagement. Les socialistes s'interrogent toutefois sur l'opportunité de financer le projet avec une somme prélevée sur une taxe. Cette "acrobatie financière" suscite du scepticisme : elle priverait la population d'un remboursement potentiel de près de la moitié de la taxe (environ 40 fr.) pour financer un rond-point qui bénéficiera à tous les usagers de la déchetterie, y compris ceux des communes voisines, où des remboursements de taxe ont déjà été effectués. Ainsi, les habitant es de Delémont paieront en quelque sorte deux fois pour ce rond-point, tandis que les autres en profiteront sans effort supplémentaire. Le groupe est sensible au fait qu'une taxe touche de manière disproportionnée les ménages les moins aisés, à la différence de l'impôt, dont les barèmes sont ajustés au revenu. Financer le rond-point par ce biais pénaliserait donc les ménages déjà fragilisés financièrement. Dès lors, comment ne pas conclure qu'un tel financement est déséguilibré ? M.Vollmer s'interroge aussi sur la place de Delémont, qui supporte les dépenses de ville-centre pour une infrastructure servant à toute la région. Un déséquilibre clair persiste dans les relations financières avec les communes voisines. Par ailleurs, il souhaite savoir qui prendra en charge l'entretien du rond-point et demande des précisions du Conseil communal quant aux termes de la convention passée avec le SEOD sur les aspects logistiques et financiers de cet entretien. Enfin, il exprime une préoccupation quant à la piétonisation des Vies-Ste-Catherine, nécessaire pour la sécurité des piétons et cyclistes. Il se demande comment le Conseil communal garantira que ce projet de piétonisation, censé accompagner la réalisation du rond-point, verra le jour dans des délais raisonnables. En résumé, le groupe se réjouit qu'une solution de financement ait été proposée, mais s'inquiète que le rond-point soit financé à double via la taxe. Il souhaite obtenir des clarifications sur le financement de l'entretien du rond-point ainsi que sur les délais pour rendre les Vies-SteCatherine aux piétons et aux cyclistes. Le groupe socialiste laisse la liberté de vote sur ce sujet ; une majorité devrait voter en faveur du crédit sans s'opposer à l'entrée en matière.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, indique que le groupe CS-POP et VERT-E-S se dit favorable à la création de la déchetterie mais considère regrettable que, dans la situation financière actuelle, le canton impose à une commune menacée de tutelle de choisir la solution la plus coûteuse. La variante C : perte de priorité avec obligation de tourner à droite, permettant une insertion suffisante du trafic pour la déchetterie, a été écartée au profit d'un giratoire à quatre branches, choisi principalement pour répondre aux besoins de la Police cantonale, au projet cantonal et à l'extension de l'OFROU, plutôt qu'aux besoins des habitant es. En outre, le financement de cette infrastructure sur une route nationale est pris en charge de manière très minoritaire par le Canton et l'OFROU se limite à entretenir ses propres infrastructures sans contribuer aux aménagements locaux. Le soutien du SEOD, composé de deux versements de 435'000 fr., est présenté dans la demande de crédit comme une participation financière et une subvention. Cependant, selon le QJ du 14 septembre 2024, il s'agit en réalité d'un prêt que Delémont rembourserait en renonçant à une rétrocession de 40 fr. par habitant ou via des versements sur deux ans. Ce financement représente donc une avance et non une subvention, ce qui porterait la charge pour Delémont à 792'000 fr., alors qu'une option moins coûteuse aurait suffi pour construire la déchetterie. Cette solution plus économique, également respectueuse des terres agricoles, a été rejetée pour répondre aux besoins du Canton et de l'OFROU, sans résoudre les problèmes de trafic sur la route de Courtételle. En conséquence, la Commune finance des infrastructures principalement au bénéfice du Canton et de l'OFROU. Le groupe CS-POP et VERT·E·S s'oppose donc au crédit et refusera d'entrer en matière.

M. Khelaf Kerkour, Le Centre, indique que son groupe se félicite du chemin parcouru et des efforts fournis pour surmonter l'obstacle du giratoire. Grâce à ce travail, le projet de déchetterie régionale est sur le point d'aboutir, avec un financement qui ne pèsera pas sur les finances communales car couvert par le fonds spécial des déchets. Bien que certains débattront du besoin d'un giratoire supplémentaire à Delémont ou critiqueront le manque d'anticipation, l'essentiel est d'avancer. Refuser le crédit reviendrait à dire non au giratoire et donc à la déchetterie, alors même qu'il s'agit d'une obligation légale. Ce projet n'entraînera aucune hausse de la taxe sur les déchets et représente un bénéfice pour Delémont, comme l'a démontré M. Koller. La Ville et la région ont besoin de cette infrastructure, conçue pour traiter les déchets de 24'000 habitants et alléger les capacités de Develier. La déchetterie permettra un tri efficace et une valorisation des déchets, tâche essentielle pour la protection de l'environnement, que son groupe souhaite voir assumée par les pouvoirs publics. Mettre en place une déchetterie moderne, conforme aux normes actuelles, est le minimum que Delémont puisse faire. Cette infrastructure représente aussi une réponse aux incivilités et certains apprécieront l'absence de caméras de surveillance supplémentaires. Enfin, la décision de ce soir engage la réputation de Delémont et une position défavorable affaiblirait l'image de la Commune auprès des partenaires régionaux. Le groupe invite donc à accepter ce crédit pour renforcer les infrastructures essentielles de Delémont.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, demande au Législatif de ne pas soutenir le vote à bulletin secret. Il souhaite que le vote reste public. Étant donné la critique détaillée des aspects positifs et négatifs du projet ce soir, il considère qu'un vote secret manquerait de transparence. Selon lui, tous les éléments nécessaires sont disponibles pour un vote ouvert.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, précise que son groupe n'est pas opposé à la création d'une déchetterie, tant qu'elle reste publique et se trouve à Delémont. En revanche, il juge le giratoire démesuré et considère prioritaire de réaliser la déchetterie en la découplant du projet de giratoire, perçu comme excessif. C'est pour cette raison que le groupe refuse ce crédit, tout en affirmant son soutien à la déchetterie.

M. Emmanuel Koller répond sur le premier thème qui est l'aspect financier, où une confusion semble régner : il est incorrect d'affirmer que les citoyen nes de Delémont devront payer double. Le SEOD redistribue effectivement 40 fr. par habitant pour toutes les communes et chacune l'utilise selon sa politique de gestion des déchets. En toute transparence, certaines communes ont peut-être utilisé cette redistribution pour diminuer la taxe sur les déchets. Le SEOD prévoit de verser 435'000 fr. à Delémont pour soutenir la construction du giratoire, un soutien spécifique non accordé aux autres communes. Ce giratoire à quatre branches est imposé par le Canton pour assurer la fluidité du trafic et permettre la sortie des véhicules d'urgence, d'après les études de trafic. En 2025, une assemblée générale du SEOD proposera d'augmenter la redistribution par habitant de 25 fr. à 40 fr., générant ainsi 480'000 fr. (12'000x40 fr.), dont 435'000 fr. seront utilisés pour financer le giratoire. À ces montants s'ajoute une contribution de 320'000 fr. du SEOD pour la viabilisation. Le fonds de gestion des déchets de Delémont, alimenté par une taxe de 70 fr. payée par les citoyen·nes, sera optimisé par l'introduction du CCV, des éco-points et des Moloks. Ce modèle permettra de supprimer les tournées de collecte des encombrants, papiers et cartons, désormais gérés par le CCV et les éco-points. La réduction des tournées allègera les charges de la Voirie et des ressources humaines, ce qui diminuera la pression sur la taxe des déchets. La centralisation de la gestion des déchets créera des économies d'échelle, renforçant ainsi l'efficacité du fonds de gestion des déchets. Pour le deuxième thème qui est l'entretien du giratoire, M. Koller répond qu'il sera à la charge de la Ville. Troisièmement, la fermeture des Vies-Ste-Catherine à la circulation moteur afin de rendre cette voie uniquement réservée à la mobilité douce est une priorité pour le Conseil communal, bien que non concernée par le crédit actuel. Ce projet, prévu dans le plan financier 2025, est essentiel pour la sécurité, car cette voie, actuellement dangereuse pour les jeunes cyclistes et piéton·nes, est étroite et mal éclairée. Malgré les contraintes budgétaires, le Conseil communal considère cet aménagement prioritaire dans ses investissements. Quatrièmement, pour répondre au parti PLR, il ne s'agit pas de concurrencer Gotri ou Metfer, ni d'empêcher de déposer les piles ou PET dans les points de vente. En revanche, le CCV permettrait aux citoyens de déposer les 30 sortes de tri en un seul endroit, offrant ainsi un confort accru à la population et une meilleure gestion des déchets. En conclusion, il pense qu'il est légitime de se demander pourquoi l'accès à la déchetterie n'a pas été étudié plus tôt. Mais, suite aux discussions avec le Canton et l'OFROU, il apparaît que la solution retenue, avec un giratoire à quatre branches, est la plus adaptée pour le flux de trafic, l'accès des véhicules d'urgence et le passage des chasseneiges. Bien que cette solution soit la plus coûteuse, 80 % du crédit de 2'000'033 fr. sera pris en charge par des parties externes, ce qui rend la proposition financièrement équilibrée.

DÉCISION: le vote à bulletin secret est refusé (9 voix)

<u>DÉCISION</u>: l'entrée en matière est acceptée par 27 voix contre 12.

Mme Laurence Studer, UDC, pose deux questions à M. Koller. Premièrement, en cas de bouchon, ce qui semble inévitable, existe-t-il un plan B ? Deuxièmement, elle émet le doute concernant la réelle suppression des encombrants, car la population qui laisse traîner dans les rues ses encombrants aujourd'hui continuera probablement de le faire après. Pour finir, elle s'adresse aux membres du Législatif préoccupé⋅es par le climat et la biodiversité, en soulignant que le rond-point pourrait ouvrir la voie à l'extension de la zone et à la consommation de terres agricoles. Elle invite les membres qui soutiennent l'agriculture à réfléchir aux conséquences de cette future expansion.

- **M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, s'interroge sur quatre points. Premièrement, le Conseil communal a évoqué la suppression du ramassage des déchets, ce qui est logique avec la création d'une déchetterie, mais a aussi mentionné la continuité du ramassage des déchets verts. Il demande ainsi si cela s'appliquera à d'autres types de déchets. Deuxièmement, concernant les économies, il se demande de combien la taxe des déchets pourrait diminuer par habitant·e avec l'arrivée de la déchetterie. Troisièmement, il souhaite savoir combien coûtera l'entretien du rond-point pour la Commune, puisqu'entièrement à sa charge. Quatrièmement, il aimerait savoir si la construction du rond-point ne va pas faire diminuer les bouchons qu'il y a déjà aujourd'hui.
- **M. Pierre Xavier Meury**, PLR et PVL, se réjouit du fait qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe de base. Cependant, le ramassage des encombrants et du papier en porte-à-porte sera supprimé. En somme, cela revient à dire que le prix des œufs ne va pas augmenter, mais qu'il y en aura moins dans le panier.
- M. Emmanuel Koller donne quelques explications concernant les types de déchets et la situation actuelle et future avec le CCV. Aujourd'hui, le ramassage des sacs poubelles se fait au porte-à-porte, mais avec l'installation des Moloks à Delémont; Le SEOD qui prendra en charge leur collecte et la taxe au sac restera inchangée. Pour le papier et le carton, la population pourra se rendre aux éco-points ou au CCV, avec un service gratuit. Le verre, l'aluminium, le fer-blanc et les textiles seront collectés de la même manière, soit aux éco-points ou au CCV, toujours gratuitement. Les déchets verts continueront d'être collectés au porte-à-porte, avec tout de même la possibilité de les amener au CCV. Le sagex, la ferraille, le bois, les encombrants et les déchets inertes pourront être déposés au CCV gratuitement (jusqu'à un certain volume pour l'inerte). Concernant le trafic, une étude d'ingénierie a pris en compte les pics de circulation et a montré que le trafic resterait fluide grâce au giratoire à quatre branches. Quant à l'entretien du giratoire, une partie sera à la charge du Canton et une autre à celle de la Commune, mais le montant exact n'est pas encore connu.

<u>DÉCISION</u>: le crédit de Fr. 357'000.- HT pour l'aménagement d'un accès aux Prés-Roses pour la mise en service de la future déchetterie régionale et financé par le fonds des déchets est accepté par 22 voix contre 15, il y a 2 abstentions

9. <u>DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/24 – « SAUVONS LA DOUX ! », CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER (UETP/EE)</u>

Motion retirée.

10. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.11/23 - « POUR UNE PLACE DU 14-JUIN », PSD-JSJ, MME LEILA HANINI (REPRISE PAR MME GAËLLE FROSSARD) (UETP/MPE)

Aucune prise de parole.

11. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.12/23 – « UN FRIGO SOLIDAIRE DANS NOTRE VILLE », PSD-JSJ, MME LEILA HANINI (REPRISE PAR MME GAËLLE FROSSARD) (CSJL)

Aucune prise de parole.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/24 – « COÛT DE PERSONNEL LIÉ AUX ACHATS DE GAZ », PLR ET PVL, M. PASCAL FAIVRE (EE/RH)

M. Christophe Günter, PLR et PVL, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

<u>DÉCISION</u>: l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

- **M. Christophe Günter**, PLR et PVL, remercie le Conseil communal pour la réponse à sa question écrite, qui lui permet de comprendre que les prix du gaz à Delémont sont avantageux. Cependant, il n'a pas obtenu de réponse à ses questions initiales. Dans la première question, il demandait ce qui était fait par Régiogaz, mais on lui a seulement fourni la somme des charges salariales. Il n'a pas de précisions sur les contrôles des installations effectués par les deux personnes engagées. Pour la deuxième question, concernant l'utilisation du logiciel Gaznat pour l'achat de gaz, on lui répond que les SID achètent pour 60 GWh et EDJ pour 20 GWh, mais cela ne répond pas à sa demande. Malgré tout, il est satisfait de savoir que Delémont bénéficie des meilleurs prix de gaz de la région.
- **M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, est un peu surpris que, deux ou trois ans après ces débats et un référendum qui a coûté de l'argent, des lobbyistes de l'énergie viennent à cette tribune sans déclarer leurs intérêts et fassent campagne contre un service public. Il profite de l'occasion pour souligner que les tarifs de gaz ont baissé de 20 % grâce à cette nouvelle stratégie et estime que c'est une réponse adéquate à la question.

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle à M. Günter que dans le message où il avait été décidé de sortir de Régiogaz figuraient toutes les prestations qui incombaient à Régiogaz et ce que la reprise de l'activité par la Ville impliquait. C'était un message d'une dizaine de pages, l'un des plus longs de son expérience politique. Elle l'invite à revoir ce message, car c'est là que les SID avaient tout détaillé, y compris le nombre d'EPT. La réponse apportée aujourd'hui, qui suggère de faire avec moins, ne remet pas en cause la réalisation de toutes les prestations mentionnées. La réponse à la question écrite ne voulait simplement pas faire redondance avec le message.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/24 – « COÛT ET DURÉE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES ENTRE ENERGIE DU JURA SA ET LA COMMUNE DE DELÉMONT », PLR ET PVL, M. PASCAL FAIVRE (EE)

M. Christophe Günter, PLR et PVL, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION: l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Pascal Faivre, PLR et PVL, indique que les réponses du Conseil communal ne couvrent malheureusement pas toutes ses questions. Après avoir tenté de comprendre les réponses du Conseil et les explications de M. Riboni, directeur d'EDJ, il apparaît que le dossier est complexe et difficile à trancher. Un juriste a confirmé que ce type de dossier est très technique et qu'un éventuel procès pourrait durer plusieurs années, engendrant des coûts importants. Si la Commune a raison, cela n'est pas un problème, mais en cas de partage de responsabilité ou de défaite, les conséquences financières pour la Ville seraient catastrophiques. Il est donc souhaité que la sagesse l'emporte et que les deux parties se réunissent pour un arbitrage neutre avec l'intervention de représentants politiques et de spécialistes. Si cette proposition est rejetée, une motion demandant la mise en place de cet arbitrage pourrait être envisagée.

Mme Murielle Macchi-Berdat pense qu'il ne sera pas possible de se mettre d'accord aujourd'hui sur les positions d'EDJ et de la Ville. Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu avec EDJ, mais ce n'est qu'après le rapatriement des activités gazières qu'une distorsion a été constatée sur le montant de la conduite de 30 mètres. Plusieurs séances ont eu lieu et un expert commun, Polynomix, a été choisi pour chiffrer ces coûts. Cependant, après ce chiffrage, EDJ a retiré sa confiance en l'expert et a renoncé à l'arbitrage, ce qui a obligé la Ville à saisir un organe supérieur, l'OFEN, pour trancher de manière neutre et compétente. Le processus décisionnel est en cours et une décision sera rendue par l'instance précitée. Le Conseil communal reste confiant envers l'OFEN pour régler ce dossier. Même si un nouveau délai a été accordé à EDJ jusqu'au 22 novembre. L'intervenante espère une décision encore cette année.

14. DIVERS

M. Pascal Domont, président, annonce, à la demande de la CGVC, que le mandat d'audit externe a été attribué à M. Nicolas Petremand de la société NEPConseil pour le dossier Clair-Logis ; les travaux commenceront début novembre.

<u>Intervention déposée</u>:

- motion 5.15/24 « Pour une meilleure répartition des subventions énergétiques », Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S (EE/MPE)

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La secrétaire :

Pascal Domont Lucie Üncücan-Daucourt